



Comptes comptables 615 versus 611

Par findylle

Bonjour,

Je voudrais comprendre la différence entre le compte comptable 615 et le 611. Je m'attends (j'espère...) lancé une émulation qui me permettra de classer au mieux les dépenses de mon établissement en matière de maintenance, entretien et réparation.

Selon ce que j'ai lu, le compte 615 permet de comptabiliser les frais d'entretien et de réparations sur des éléments de l'actif jusqu'à la fin de la période servant de base au calcul des annuités d'amortissement. Le compte 611 permet quant à lui de comptabiliser les frais payés à un tiers notamment pour l'entretien d'un bien ou d'un bâti non comptabilisé dans l'actif (compte 6112).

Je travaille dans un EPLE, le bâti appartient à la collectivité de rattachement (département ou région) qui en a la propriété. Les ascenseurs appartiennent à l'actif de la collectivité. Du coup la maintenance et l'entretien de l'ascenseur doivent-ils être comptabilisés au 6112? Et si par exemple un lave linge est acheté sur fond propre sa réparation devrait être comptabilisé au 615?

Je trouve la frontière très tenue et j'aimerais bien une méthode pour classer facilement entre les deux comptes. Faut-il se baser sur l'inventaire (immobilisations) de l'établissement pour trancher 615/611?

Merci par avance pour vos éclairages